

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-332/SG/FIN autorisant M. Ali Mohamed Souleiman à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Ambouli (titre fon- cier n° 947)

n° 71-332/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
2 mars 1971

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1971

Date du numéro
25 mars 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Mohamed Souleiman est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Ambouli, immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 947 au nom de M. Aouad Dorani.